



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
Le 14 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le **VINGT-CINQ MARS**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **23**
. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Christophe JAL
Monsieur André TOGNET
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Joëlle CARRON
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAZZARO

**OBJET : Résidence les Cordeliers- Création de logements pour personnes âgées autonomes-
Demande de subvention au Conseil Départemental.**

Le Président rappelle que la résidence les Cordeliers accueillera un étage composé de 8 logements (7 T 1+ 1 T 2), et d'un espace de vie partagée, dédié à l'habitat inclusif pour personnes âgées autonomes.

L'habitat inclusif est une forme d'habitat complémentaire au domicile ordinaire et à l'établissement, qui permet, grâce à des logements indépendants, de répondre à la volonté de ses habitants de vivre ensemble, dans un environnement sécurisé et propice au lien social en profitant d'espaces communs et de temps partagé.

Le Département soutient ces projets de création et de développement d'habitat inclusif qui rendent possible de vivre autonome sans être seul.

Le montant des travaux de création de logements pour personnes âgées en habitat inclusif, comprenant la partie rénovation de l'existant et la construction de l'extension, est évalué à 971 535 € HT.

Le Président propose au conseil communautaire de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Savoie, dans le cadre du Contrat Départemental Maurienne, une subvention d'aide à l'investissement à hauteur du montant forfaitaire de 200 000 €.

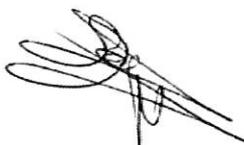
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental de la Savoie, une subvention de 200 000 € au titre des travaux de construction de 8 logements en habitat inclusif pour personnes âgées autonomes, dont le coût est estimé à 971 535 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,

- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAZZARO



Le Président,
Bernard CHENE



Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tel. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>